



MUNICIPALITÉ DE PADOUE

215, rue Beaulieu

Padoue (Québec) G0J 1X0

Téléphone : 418 775-8188

<http://www.municipalite.padoue.qc.ca/>

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 13 octobre 2022, tenue à 20 h 00 à la salle municipale, sise au 215, rue Beaulieu.

Sont présents :

Monsieur	Martin Poisson	Conseiller, siège no 1
Monsieur	Pierre Lévesque	Conseiller, siège no 2
Madame	Marie-Ève Rioux	Conseillère, siège no 3
		Vacant, siège no 4
Monsieur	Rock Bérubé	Conseiller, siège no 5
Madame	Sonia Dussault	Conseillère, siège no 6

Formant quorum sous la présidence de Mme. Jennifer Laflamme, mairesse.

Monsieur Alain Thibault, greffier-trésorier adjoint, est aussi présent.

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-13-10-22 Sur la proposition de Martin Poisson et est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil confirment avoir fait la lecture des procès-verbaux avant la séance.

02-13-10-22 Il est proposé par Rock Bérubé, appuyé par Martin Poisson et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 1^{er} août et du 9 septembre ainsi que la séance extraordinaire du 22 septembre 2022.

Adoptée

3.2. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

3.2.1. *Liste des dépenses incompressibles payées*

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses incompressibles payées en septembre 2022 pour un total de 9 307.75 \$, détaillé à l'annexe 1.

3.2.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

Le greffier-trésorier dépose le rapport de la rémunération des employés municipaux et des élus pour le mois de septembre 2022 pour un total de 10 243.24 \$, détaillé à l'annexe 2.

3.2.3. *Rapport des dépenses payées par chèques autorisées par les responsables détenant une délégation de pouvoir*

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses payées par chèques autorisées et engagées par les responsables détenant une délégation d'autorisation de dépenser. (Annexe 3)

3.2.4. **Autorisation de paiement des dépenses par chèque**

03-13-10-22 Il est proposé par Marie-Ève Rioux, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 18 530.80 \$. (Annexe 1) ainsi que la facture au montant de 1263,75\$ plus taxe pour SoudMec Plante inc.

Adoptée

3.3. **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2022**

Monsieur Alain Thibault, directeur général adjoint, dépose au conseil les états financiers pour la période mensuelle se terminant le 30 septembre 2022.

3.4. **ADOPTION DU RÈGLEMENT – DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

REPORTÉ

3.5. **APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif

d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU' il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

POUR CES MOTIFS :

04-13-10-22 Il est proposé par Pierre Lévesque, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;
- D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

Adoptée

3.6. CRÉATION D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Padoue est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Padoue doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE :

05-13-10-22 Il est proposé par Sonia Dussault, appuyé par Martin Poisson et résolu unaniment :

- QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;
- QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Padoue:
- ↳ Du directeur général et greffier-trésorier, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,
 - ↳ Du conseiller(ère) du siège no. 3, Marie-Ève Rioux
- QUE** ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Padoue dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;
- QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Padoue de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée

3.7. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA MUNICIPALITÉ DE PRICE ET DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

- CONSIDÉRANT** les besoins ponctuels de la Municipalité de Padoue en matière d'administration ;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les élus des Municipalités de Padoue, Sainte-Angèle-de-Mérici et de Price ;
- CONSIDÉRANT** le partenariat de coopération intermunicipal établi entre les Municipalités de Price et de Sainte-Angèle-de-Mérici ;
- CONSIDÉRANT** la volonté des conseils municipaux de trouver une solution afin de de desservir adéquatement la Municipalité de Padoue dans le cadre de coopération inter municipale existante ;

POUR CES MOTIFS :

- 06-13-10-22 Il est proposé par Rock Bérubé, appuyé par Pierre Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser l'équipe administrative du partenariat intermunicipal incluant, le directeur général, le directeur général adjoint, le directeur des travaux publics les deux adjointes de direction ainsi que la secrétaire à desservir la Municipalité de Padoue en termes d'administration et de direction.
- ↳ Il est résolu d'établir une tarification horaire, basée sur une prévision moyenne de 29 heures par semaine, facturable à la Municipalité de Padoue pour le support effectué par l'équipe administrative intermunicipale de Price et Sainte-Angèle-de-Mérici.
 - ↳ Le scénario comprend un montant minimal estimé à 1 312 \$ ainsi qu'un montant maximal estimé à 1 599 \$ par semaine.
 - ↳ La facturation sera effectuée en tenant compte des heures réelles effectuées par les membres de l'équipe aux taux horaires applicables prescrits par les conventions collectives et les contrats de travail en vigueur en tenant également compte des charges sociales, le tout majoré de cinq pourcent (5 %) pour les frais administratifs.

Adoptée

3.8. TAUX D'INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

- 07-13-10-22 Il est proposé par Marie-Ève Rioux, appuyé par Rock Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Padoue d'adopter le taux d'intérêt applicable pour tous les comptes en souffrance à la municipalité et de fixer ce taux d'intérêt annuel à 0 %, et ce, rétroactivement au 25 septembre 2022.

Adoptée

3.9. AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À SIGNER LA NOUVELLE ENTENTE AVEC BELL CANADA

08-13-10-22 Il est proposé par Pierre Lévesque, appuyé par Rock Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale à signer la nouvelle entente avec Bell Canada pour le réseau 911 et d'être le responsable désigné de ce dossier.

Adoptée

3.10. DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES

Le directeur-général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 du Centre de services scolaire des Phares.

3.11. DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023-2024-2025

Le directeur-général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal le rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025, de la Firme Évimbéc.

3.12. RETRAIT DE L'OFFRE DE SERVICE DE RAMONAGE JML

09-13-10-22 Il est proposé par Marie-Ève Rioux, appuyé par Pierre Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général adjoint à signer pour et nom de la municipalité le retrait de l'offre de service entre la municipalité de padoue et les ramonages JML.

Adoptée

3.13. VIREMENT BUDGÉTAIRE

10-13-10-22 Il est proposé par Rock Bérubé appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les virements budgétaires décrits en annexe, afin de balancer le budget 2022.

Adoptée

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRAVAUX MUNICIPAUX

5.1. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE TRANS-PNEU

11-13-10-22 Il est proposé par Martin Poisson, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser d'accepter la soumission # 38458 au montant de 728 \$, taxes et transport en sus.

Adoptée

5.2. ACCEPTATION DE TRAVAUX DE REPROFILAGE DE FOSSÉ

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention de 49 543 \$ du député provincial (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être exécuté au 30 avril 2022

POUR CES MOTIFS :

12-13-10-22 Il est proposé par Pierre Lévesque, appuyé par Martin Poisson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les travaux de Les constructions Jalbert & Pelletier Inc. pour le reprofilage des fossés de la municipalité au tarif suivante :

- 145 \$ de l'heure pour la pelle mécanique
- 100 \$ de l'heure par camion

- Aucun frais de mobilisation ou de surcharge de carburant

Et d'autoriser le directeur des travaux publics de Price et de Sainte-Angèle-de-Mérici à superviser les travaux au taux horaire de 47,70 \$

Adoptée

5.3. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PRODUITS MÉTALLIQUE AT

13-13-10-22 Il est proposé par Marie-Ève Rioux, appuyé par Rock Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de produits métalliques AT de Matane pour l'acquisition de 3 lames 3/4x8x48" pour l'aile de côté de la déneigeuse ainsi que de 2 sections de couteaux de "grader" 3/4-8x72 et 3/4-8x60 pour un montant total de 1 200 \$ + 250 \$.

Adoptée

5.4. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PHOBEK POUR L'INVENTAIRE DU GARAGE

14-13-10-22 Il est proposé par Rock Bérubé, appuyé par Martin Poisson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Phobec industriel Inc. pour l'acquisition d'un inventaire de boulons, rondelles et écrous pour le garage municipal au montant de 2072,19 \$ plus taxes.

Adoptée

5.5. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE HORAIRE POUR LE NETTOYAGE DES PONCEAUX

15-13-10-22 Il est proposé par Sonia Dussault, appuyé par Rock Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Sani-Manic au montant de 140 \$ de l'heure, excluant les taxes et la surcharge de carburant pour ses services de nettoyage des ponceaux.

Adoptée

6. URBANISME

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1. DEMANDE DU COMITÉ HALLOWEEN À PADOOOO!

7.1.1. Demande d'une contribution pour l'achat de suçon avec le logo d'Halloween à Padooooo!

16-13-10-22 Il est proposé par Martin Poisson, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir une contribution pour l'achat de suçon avec le logo du comité « Halloween à Padooooo! » au montant de 460 \$, taxes incluses.

Adoptée

7.1.2. Demande d'autorisation pour des feux d'artifice

17-13-10-22 Il est proposé par Sonia Dussault, appuyé par Marie-Ève Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Comité Halloween à Padooooo! à faire des feux d'artifices pour souligner le retour de l'événement avec les responsables des feux de Grand-Métis pour qu'ils les allument.

Adoptée

7.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MOISSON MITIS – PANIER DE NOËL 2022

18-13-10-22 Il est proposé par Sonia Dussault, appuyé par Rock Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir une aide financière de 500 \$ à Moisson Mitis pour les paniers de Noël 2022.

Adoptée

7.3. DEMANDE DU COMITÉ DU PATRIMOINE DE PADOUE

19-13-10-22 Il est proposé par Sonia Dussault, appuyé par Marie-Ève Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Comité du Patrimoine de Padoue à faire l'installation d'un panneau d'interprétation concernant la gare et ses chefs de gare de Padoue, et ce, dans le parc Kathy Bérubé.

Adoptée

7.4. UTILISATION DU GYMNASSE ET DU COIN LECTURE POUR L'ACTIVITÉ MÉLI-MÉLO ET LES SOIRÉES SPORTIVES

20-13-10-22 Il est proposé par Marie-Ève Rioux, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la reprise des activités Méli-Mélo ainsi que les soirées sportives dans le Gymnase et le coin lecture de l'édifice municipal.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE JONATHAN BOUCHER

21-13-10-22 Il est proposé par Rock Bérubé, appuyé par Martin Poisson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de 300 \$ par mois de M. Jonathan boucher pour l'entretien du système d'égout tel que :

- Tournée journalière au centre de traitement des eaux usées
- La réponse et l'intervention à une (1) alarme par mois
- Les tests d'eaux usées requis mensuellement
- Rapport dans le SOMAE.

Adoptée

8.2. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE HORAIRE POUR LE NETTOYAGE DES CONDUITES D'EAUX USÉES

22-13-10-22 Il est proposé par Marie-Ève Rioux, appuyé par Sonia Dussault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Sani Manic au montant de 255 \$ de l'heure, excluant les taxes et la surcharge de carburant pour ses services de nettoyage des conduites d'eaux usées à l'aide d'un Vacuum et d'un écurer.

Adopté

9. VIE COMMUNAUTAIRE

9.1. RAPPORT DES ÉLUS

9.2. POINT DE SUIVI DES COMITÉS

9.2.1. *Défi-Relance : Rapport de Mme Dussault des derniers développements*

9.2.2. *Fabrique : Rencontre prévue au début novembre avec M. Pierre Lévesque*


- 9.2.3. **Patrimoine : aucune rencontre**
- 9.2.4. **Économie sociale : aucune rencontre**
- 9.2.5. **MADA et la table d'harmonisation en loisir des aînés :**
- 9.2.6. **CCU : aucune rencontre.**
- 9.2.7. **Infrastructure : PAVL, volet accélération**
- 9.2.8. **Loisirs/Vitalisation intermunicipal : Rapport de Josy -Ann Bérubé**


10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-13-10-22 Sur la proposition de Rock Bérubé il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé.


Adoptée

DocuSigned by:

DEC3FF2C53D94E8...
Jennifer Laflamme, mairesse

DocuSigned by:

56744G28B37E435...
Alain Thibault, greffier-trésorier adjoint

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Jennifer Laflamme, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

DocuSigned by:

DEC3FF2C53D94E8...
Jennifer Laflamme, mairesse